LE TRIOMPHE DE *LA VÉRITÉ*, SUR HONORÉ-GABRIEL-RIQUETI, COMTE DE MIRABEAU;

Par JACQUES-PHILIPPE HARDY, Son Secrétaire.

Enthousiaste ou fourbe, il faut cesser de l'être.



A MASTRICHT,

Chez DUFOUR, Libraire.

1785.

LE TRIOMPHE DE *LA VÉRITÉ.*

J'AI eu le malheur d'accompagner à Londres le Comte de Mirabeau, qui n'y fit qu'une courte apparition. Pendant ſon ſéjour momentané dans cette Capitale, ſon mauvais génie l'a porté à me dénier mes appointemens, à m'intenter un procès criminel, & à me faire charger de fers. Je ſuis ſorti vainqueur des priſons où la calomnie me confina. Les Tribunaux ont prononcé ſur mon innocence d'une manière ſatisfaiſante. Je reſtois, à l'égard de mon Accuſateur, dans les termes du plus ſouverain mépris. Aujourd'hui que le Comte de Mirabeau renouvelle inſidieuſement par tout, nommément dans le Courier de l'Europe, l'accuſation inique, dont j'obtins l'abſolution, je dois à mes Juges, au Public, à moi-même, de repouſſer les traits envenimés de ce calomniateur.

Mon abſolution a retenti dans tout Londres, qui partagea mon triomphe. Le Comte de Mirabeau inſulte à la fois à la juſtice & à la ſociété, en haſardant ſes récits de gazette dans un tems voiſin de la victoire.

On lit, à mon égard, dans les papiers, un récit menſonger, de l'invention du Comte de Mirabeau. Ici, le Public verra, d'après un récit exact, le Comte de Mirabeau tenter d'obtenir, ſans bourſe délier, à la faveur d'un indigne ſtratagème, une quittance de trente louis, prix d'un ſervice également aſſidu & agréable.

Si le cercle de ma juſtification en comportoit le détail, j'attacherois les regards de mes lecteurs ſur les réſultats frappans de la vie domeſtique, ſociale, littéraire, de mon perſécuteur.

Sa vie privée offriroit le Comte de Mirabeau autant ennemi de l'honneur de ſa femme, que du repos de ſon père, dont il s'eſt comme plu à déſoler la vieilleſſe.

Sa vie civile préſenteroit une foule d'engagemens auſſitôt violés que contractés.

Ses productions éphémères, où l'Auteur ſe peint, montreroient (ſelon l'expreſſion du Lord

T***) le Comte de Mirabeau non moins avide *lui de calomnies*, que *le corbeau de charognes*.

Quel autre jugement porter en effet d'un homme forcené, qui, à l'occaſion de ſimples doutes ſur une thèſe particulière, offre déterminément à la dériſion de l'univers les loix & le gouvernement de ſon pays ; transforme la perſonne d'un Roi Citoyen en deſpote, eſclave des eſclaves, au milieu d'un Divan ; livre gratuitement le crédit de l'Angleterre, (où il écrivoit) & ſon exiſtence même, à des conjectures offenſantes & déſaſtreuſes ; outrage auſſi gratuitement le Roi de ce puiſſant Etat dans le choix libre de ſes Miniſtres ; invite des nations formidables à la haine & à l'affoibliſſement de l'Empire ; agite horriblement, comme pour la briſer, s'il en avoit le pouvoir, la chaîne qui lie les ſujets aux Souverains ; dévoue enfin l'Empereur, frère de ſa Reine, l'Impératrice, tous les Rois, à l'exécration des peuples, dont il les ſuppoſe les Tyrans !(*)

Le Marquis de Mirabeau, plaidant en père la cauſe de ſon fils, jugé & condamné au Tri-

---

(*) Voyez *infra*, N° I, aux Pièces Juſtificatives, l'extrait des lettres du Marquis de Mirabeau, relatives à la vie privée, ſociale, littéraire du Comte.

bunal de famille(*), ne put trouver, malgré ses ressources inépuisables, que ces expressions équivoques, contradictoires avec d'anciens témoignages :

" Toutes *les bassesses qu'il a faites*, sont pures " folies, & *folies gauches par l'esprit*, autant " que *fougueuses par le sang*."

Pour moi, à qui l'amour du vrai dicteroit d'appeller du nom de forfaits, & l'accusation récriminatoire du Comte de Mirabeau, & ses sorties sanglantes contre les gouvernemens, je trouve, non plus dans des mots apologétiques, mais dans l'apologue si connu de Prométhée, l'image parfaite de l'homme méchant, déchiré par le remords, devenu pour ses proches même un objet d'affliction & d'effroi, livré enfin à l'anathème mérité de toutes les sociétés.

Je reprends l'historique de ma justification, où je me borne.

Dans les premiers jours de Janvier 1784, M. le Baron de Maltzan rendit au Comte

---

(*) Séparation des époux, confirmée par Arrêt du Parlement de Provence, contre lequel le Comte de Mirabeau se pourvut *infructueusement* au Conseil : ce qui lui a fait inférer, dans quelque coin de ses rapsodies, *qu'il méprisoit le Visirat & les Visirs.*

de Mirabeau (j'ofe le dire) le fervice de me placer auprès de lui, au titre de Secrétaire. Le Comte avoit befoin d'un fujet dont la patience fut éprouvée. A cette époque, le Comte de Mirabeau, mal vu des fiens, plaidoit encore avec fa femme, qui n'épargnoit rien pour s'affranchir d'un joug intolérable. On preffent combien j'eus à fouffrir des bouillons d'une bile enflammée, dont les effets fe manifeftent chez l'homme atrabilaire par des tranfports convulfifs. Je paffai non-feulement par deffus d'impétueufes boutades, mais je mis même en gage mes effets, pour obliger le Comte de Mirabeau, que tout autre que moi n'auroit pas manqué de fuir.

Je ne citerai à cet égard qu'un feul trait.

Un jour, le Comte de Mirabeau, montant la figure au tragique, avec un art qui n'eft qu'à lui(*), s'écrie brufquement : " Hardy, mon cher
" Hardy ! je pars à l'inftant même pour Lyon...
" l'honneur commande ... l'affaire eft grave ...
" le Comte de G* * * m'attend ... nous nous
" coupons la gorge; mais je n'ai pas le fol..."

(*) Le Marquis de Mirabeau décrit ainfi admirablement cet art à la Comteffe de Mirabeau :

" Dans le fond, ma chère fille, vous connoiffez le fol
" à qui nous avons à faire ; faut-il être *finge*, *loup*, *ou*
" *renard*, tout lui eft égal, rien ne lui coûte."

Crédule, je cours chercher, ſur ma montre, ſix louis, que le Comte emporte à Lyon, où il va rejoindre une femme avec laquelle il revient à Paris ſain & ſauf. Ainſi, le Comte de Mirabeau jouiſſoit à Lyon, pendant que je tremblois à Paris pour ſes jours, dont le fil pouvoit être tranché dans le duel prétexté.

A ſon arrivée, le Comte perd ſon procès. Des ſaillies extravagantes (dont un homme en place ne ſait pas s'offenſer) laiſſent dans ſon cerveau quelques traces ſiniſtres. Son imagination s'allume au ſouvenir des captivités ſucceſſives, que lui méritèrent ſes incartades de tout genre. Auſſitôt ſa fuite pour Londres eſt réſolue. Une première venue remplace la femme précédente, qui refuſe d'être du voyage. On vend à la hâte & meubles & hardes, pour faire de l'argent. On jette dans une malle un très-petit néceſſaire. Le Chevalier Godard empaquete le réſidu, qu'il fait porter chez une Demoiſelle Carreau, amie commune. Alors le Comte de Mirabeau me prie moins, qu'il ne me conjure de le ſuivre dans ſon exil volontaire.

A peine embarqué, le Comte de Mirabeau prend querelle avec les matelots du paquet-bot Anglois, *qu'il traite de faquins, & qu'il menace*

d'excorier. Pour cette fois, c'étoit fait de lui, si je n'eusse point extirpé le germe de la dispute, en donnant un petit écu aux matelots, qui présentoient l'alternative de rouer ou de noyer le Comte.

A cette scène de fureur succède, sur le même paquet-bot, une scène de gaieté, dans laquelle le Comte de Mirabeau fait, ce qu'on appelle trivialement en France, *son gentil.*

Deux Anglois, nés moqueurs, répandent, à la descente du paquet-bot, qu'un Comte François, querelleur & bouffon, vient faire rire tout Londres. La distribution subite d'une annonce où le Public lit : *Nous espérons qu'on ne soupçonnera pas que le nom de* MIRABEAU *puisse servir de caution à aucun brigandage typographique ou littéraire*, confirme la nouvelle. Personne ne souscrit ; tout le monde persifle la jactance du Comte-Journaliste. On traite sa personne de *visionnaire*, & son prospectus de *conte bleu.* Pour comble de ruine, on refuse, sur la seule idée de son Auteur, d'ouvrir une brochure épaisse, intitulée C.........., restée sur les bras du Comte.

Un Secrétaire pèse à qui n'écrivit & n'écrira jamais que pour les vers ou pour la beurrière. Je

m'empreſſe de demander au Comte de Mirabeau mon congé & mes appointemens. Sur l'article du congé, le Comte avoue preſque ſon néant littéraire. Mais il prétexte, ſur l'article des appointemens, *que M. le Baron de Maltzan a pu me payer.*

La défaite eſt groſſière; je réponds, que M. le Baron de Maltzan n'eut pas miſſion de me payer, & *qu'il ne m'a point payé en effet* (*). Le Comte réplique en ricanant: " Que voulez-" vous, mon bel ami? En France, *je me met-" trois à cheval ſur mon interdiction*; à Londres, " *je nie la dette* ".

Des traitemens inouis ſont les réſultats ultérieurs de la conférence.

Je ſors, le 10 Janvier 1785, ſans pouvoir arracher une obole du Comte de Mirabeau, qui me refuſa juſqu'à un ſchelling pour le port de mes effets.

Le lendemain & le ſur-lendemain de ma ſortie ſont employés à viſiter les connoiſſances du

---

(*) Voyez *infra*, N°. II, aux Pièces Juſtificatives, la déclaration authentique du Baron de Maltzan, confirmative de la négation.

Comte de Mirabeau, avec prière à ces derniers d'interpofer leurs bons offices, pour obtenir enfin du Comte la juftice, qu'il ne pouvoit me dénier, fans fe deshonorer auffi en Angleterre.

Un homme digne de foi (*), qui redoutoit d'ailleurs pour un François titré le fcandale d'une pareille réclamation, propofe au Comte de Mirabeau, dans les termes du plus grand ménagement, en préfence du fieur Arniot, nouveau Secrétaire, *de nommer quatre à cinq amis, à l'arbitrage defquels j'offrois de me foumettre.*

Les inftances font vaines ; & le Comte de Mirabeau ne veut ni arbitrer ni payer.

Réduit par cet étrange refus à invoquer des fecours plus efficaces, je me préfente chez M. le Comte d'Adhémar, Ambaffadeur de France à Londres. Il me fut répondu que les Tribunaux Anglois pouvoient feuls procurer toute fatisfaction.

Fruftré de mes appointemens, habitant, fans une obole, une contrée étrangère, obligé de fuir l'afpect du Comte de Mirabeau, qui s'étoit porté à des violences contre moi, notamment

(*) M. de Mariveaux, pour le préfent à Londres.

dans le courant de Novembre dernier, j'uſe (après avoir tout épuiſé), du ſeul moyen que la loi d'Angleterre & les circonſtances retracées me permirent: *Je fis arrêter, le 25 Janvier, le Comte de Mirabeau, qui donna caution.*

Bientôt, tout ce qu'un art ſéducteur a de plus rafiné eſt mis en œuvre, pour me perdre, ou du moins pour m'amener à capituler. Le Comte de Mirabeau & la fille Nérat, ſa compagne, vont trouver M. le Chevalier Gilbert Elliot, le Comte, vêtu d'un habit de deuil, analogue à la comédie qu'il alloit jouer, la Comteſſe adoptive (*), parée d'une chemiſe à-la-Reine, ſymbole de candeur propre à éblouir. En arrivant, le Comte, ſe frappant la tête, mugit. La Comteſſe, un mouchoir à la main, pleure. M. le Chevalier s'enquiert avec anxiété de la cauſe lamentable qui fait ainſi beugler le Comte, & ſangloter la Comteſſe. On m'a volé (s'écrie la Comteſſe), juſqu'à mon dernier chauſſon. On m'a ravi (dit le Comte), un manuſcrit précieux, que mon infidèle Secrétaire a ſans doute

---

(*) DEMOISELLE, connue, à ſon arrivée dans Pall Mall, ſous le nom d'*Agnès Nérat*; depuis, dans Hatton ſtreet, ſous le nom de *Comteſſe Mirabeau*; à la Cour d'Old-Bailey, ſous les noms d'*Amelie-Henriette Van-Haren*,

remis au Miniſtère François. Tous deux crient unanimement *Juſtice :* & me nomment.

M. le Chevalier Elliot, qui étoit loin de ſoupçonner le Comte de Mirabeau capable de le faire devenir l'inſtrument de ſa vengeance & de ſa cupidité, demande ſes chevaux, conſole le Comte, eſſuie les larmes de la Beauté, place le couple accuſateur dans le fond de ſon caroſſe, & mène, comme en triomphe, la calomnie & l'abjection chez le Magiſtrat de Police. Là, je ne puis pas n'être pas préjugé coupable, du moment qu'un homme généralement eſtimé vient à couronner l'éloge des écrits & des mœurs du Comte de Mirabeau, par affirmer : *Je réponds de lui comme de mon frère.*

On ordonne la priſon.

Le Comte de Mirabeau n'eut pas long-tems à s'applaudir de la double ſurpriſe, faite à l'amitié de M. le Chevalier Elliot & à la religion du Magiſtrat. Des Anglois (*), indignés de l'atrocité de l'accuſation, ſe font un honneur comme un devoir de rompre les fers impoſés par la détraction. Empriſonné le 9 Février, je

(*) M. Spilsbury, entr'autres, qui me ſervit de père.

recouvre, le 15, ſur cautionnement, ma liberté proviſionnelle.

Le 26, je ſuis déclaré *innocent* & *libre*, à la Séance d'Old-Bailey. On me diſpenſe de la production de mes témoins qui alloient convaincre de parjure le Comte de Mirabeau. Les Juges, pénétrés de mon innocence, ont encore l'attention religieuſe de me faire notifier, en m'abſolvant : *Que mon honneur eſt hors de toute atteinte.*

Des circonſtances, toutes honorables, accompagnèrent mon triomphe.

Le Comte de Mirabeau me fit preſſentir, avant l'ouverture de la Séance, ſur l'arrangement de l'affaire, ſans examen public : je rejettai l'offre.

A la Séance, la fille Nérat, ou Van-Haren, fut interrogée à outrance ſur ſon concubinage ; & le plaiſir de caqueter lui fit faire vingt contradictions.

Le défenſeur du Comte de Mirabeau (M. Garrow, Avocat,) releva contre ſon client, au profit de l'innocence opprimée, l'une de ces contradictions frappantes : c'étoit un entretien ſup-

poſé entre la fille Nérat ou Van-Haren & la fille domeſtique de la propriétaire, qui, parlant toutes deux des langues différentes (l'Anglois & le François) n'avoient pas pu s'entendre.

Les Juges, qu'un art perfide eſt incapable d'entamer, preſcrivirent, par deux fois, au Comte de Mirabeau, vrai turlupin, rougiſſant pâliſſant, ergotant : *De répondre ſans pointiller.*

Effrayé de voir la vérité regagner ainſi ſes lignes, M. le Chevalier Elliot, pour tarir la ſource des dommages & intérêts dont étoient paſſibles ſes protégés, ſe leva, & prenant ſur lui l'odieux de l'imputation, il proteſta, en écartant le Comte & en maſquant la Comteſſe : *Qu'il avoit tout conſeillé, ſur l'aſſurance de la perte d'un manuſcrit précieux* (*). Il accompagna ſa confeſſion d'un témoignage avantageux, qui valut au Comte de Mirabeau l'indulgence de la Cour.

(*) Voyez *infra*, N°. III & IV, aux Pièces Juſtificatives, la déclaration authentique de la dépoſitaire des *effets* & des *papiers* du Comte, & le certificat auſſi authentique de la Lingère, à qui la fille Nérat ou Van-Haren, manquant de tout, *demande*, la ſurveille de ſon départ de Paris avec le Comte, pour ſix cens livres de toile & de mouſſeline.

Sa ſolitude à Londres éclaire le Comte de Mirabeau & le perſuade de s'éloigner. Tout autre eût fui, ſans oſer accroître l'indignation. Le Comte de Mirabeau, en la perſonne de qui la calomnie & l'audace font l'eſſai de toutes leurs forces, voit, à l'inſtant de ſon départ, encore un délit à commettre. Il le conſomme, en conſignant dans les papiers (au très-grand étonnement, comme au très-grand ſcandale de tout Londres) des détails *attentoires à l'honneur de l'innocent, ſolemnellement abſous.*

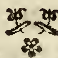
Ces détails, qui dépoſent ſi ſenſiblement de la turpitude de leur auteur, ſont démentis par la notoriété publique. Le témoignage de M. de la Rochette (*), que le Comte de Mirabeau nomme, dans une de ſes compilations, *ſon ami & ſon coopérateur*, confirme cette notoriété.

Voici ſa lettre à M. Dannery, Conſul de France en Eſpagne, par laquelle je termine l'hiſtorique de ma juſtification :

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'écrire, ne m'eſt parvenue que trois jours « après

(*) Cet excellent Géographe pouvoit ſervir puiſſamment, ſans la poſſeſſion où eſt le Comte de tout confondre & de tout infecter.

" après le jugement de M. Hardy. Quoique
" les lettres de ce genre ne ſoient pas admiſes
" comme témoignage dans ce pays, *je n'aurois*
" *pas manqué, ſi je l'euſſe reçue à tems, de la*
" *citer dans la dépoſition que je devois faire en*
" *faveur de ce jeune homme.* *Il a e'te' absous*,
" comme il devoit l'être, *ſans qu'il fût beſoin*
" *d'entendre ſes nombreux témoins.* La Cour,
" après avoir preſcrit aux Jurés de le trouver
" non coupable, lui a déclaré *que les charges*
" *alléguées, loin de prouver contre lui, ne por-*
" *toient aucune atteinte à ſon honneur.* J'étois
" alors dans le veſtibule de la ſalle d'audience.
" Ceux qui le rempliſſoient, Anglois ou Etran-
" gers, *ont accueilli M. Hardy, à l'ouverture*
" *des portes, avec un empreſſement dont je ne*
" *crois pas qu'il perde jamais le ſouvenir.* Il
" n'y avoit, dans ce moment, qu'un langage,
" celui de la ſatisfaction. Que ſon père, que ſes
" parens, que ſes amis, & ſur-tout ceux qui,
" comme vous, viennent au ſecours des infor-
" tunés avec une chaleur ſi généreuſe, *que tout*
" *le monde ſe raſſure! On n'a plus rien a*
" *craindre pour l'honneur d'un ac-*
" *cuse' si glorieusement absous.*"



PIECES JUSTIFICATIVES.

N° I.

EXTRAIT des lettres imprimées du Marquis de Mirabeau, relatives à la vie privée, ſociale, littéraire du Comte, ſon fils.

VIE PRIVÉE. En parlant d'un Mémoire injurieux à la jeune & vertueuſe Comteſſe de Mirabeau, ſa bru, le Marquis de Mirabeau écrit :

" Ce Mémoire n'eſt que le *recueil de trois* " par lui (le Comte) envoyés au Miniſtre. *Il* " *y a menti, inſulté, calomnié* ; c'eſt ſon mé- " tier."

Ailleurs :

" Quand un forcené, dont le caractère a été " tâté tant de fois, feroit ſuſceptible d'amende- " ment, choſe abſolument impoſſible, il s'eſt " fermé toutes les portes à une réintégration " quelconque, *par les libelles infames & répétés* " *qu'il a publiés contre ſon père*, avec une fureur " qui ne pouvoit avoir d'objet que la fureur " même, & le ſot orgueil de faire du bruit, " en faiſant détourner tout le monde."

Vie sociale. Le Marquis de Mirabeau écrit au Marquis de Marignane :

" De toutes parts, je reçois des lettres de " créanciers, de *lettres-de-change proteſtées*, des " *dettes les plus baſſes* & *les plus folles*, d'*engage-* " *mens oubliés* & *mépriſés*, ne daignant ſeule- " ment pas faire de réponſe, enfin de notices " de *déſordres accumulés*, qui ne peuvent mener " loin la cataſtrophe. Je mets à part, les *vio-* " *lences*, les *affaires*, & toutes les *folies*, ſur leſ- " quelles je n'ai pu ni dû me réſerver du reſſort, " d'autant que *les meſures du reſpect vis-à-vis* " *de moi ſont perdues*."

Ailleurs :

" Je prévois le terme à ſavoir, qu'il ſera dans " peu arrêté, & finalement mis en priſon."

Vie littéraire. Le même au même :

" Je ne lui ai vu (au Comte) dans tous les " tems que du *pathos*, de l'*enflure*, du *pla-* " *giat* (*) & des *bouffées* ſans ſuite & ſans na- " turel."

Lettres des 9 Septembre 1773, 2 Septembre 1777, 11 Juin 1778 & 10 Décembre 1780.

(*) Le Comte de Mirabeau ignore le Grec & l'Anglois. Il ſait fort peu de Latin & pas du tout d'Hiſtoire. Si (quant aux *citations*, & *Grecques*, & *Latines* & *Angloiſes*,

N°. II.

M. le Baron de Maltzan, auquel le Comte de Mirabeau me renvoya pour mon paiement, interpellé de déclarer, *s'il avoit eu miſſion de me payer mes appointemens ou quelque à compte*, répond, dans un procès-verbal authentique, légaliſé par le Magiſtrat de Paris & par M. le Duc de Dorſet, Ambaſſadeur d'Angleterre en France :

« Que c'eſt avec regret qu'il ſe trouve forcé « de répondre juridiquement, pour établir la « vérité dans une affaire dans laquelle il eût « bien déſiré n'être pour rien ; qu'ayant donné « à M. le Comte de Mirabeau le Sr. Hardy « pour Secrétaire, il avoit cru lui rendre ſervice, « *s'étant bien aſſuré de ſa probité & de ſes lu-* « *mières* ; qu'il avoit cru de même obliger ce « dernier, en l'attachant à un homme de qua- « lité ; mais que l'un & l'autre ne pouvant que « déſirer qu'il faſſe une réponſe conforme à la « vérité, il déclare, *qu'il n'a jamais eu charge*

& quant aux *traits érudits*, que l'on trouve épars çà & là dans des brochures Françoiſes qui portent ſon nom, & le font ſe rengorger) chaque coopérateur arrachoit une plume à l'auteur apparent, le Comte de Mirabeau demeureroit, aux bouffées près, ſon unique appanage, nu comme le geai de la fable, dont il éprouveroit le ſort.

" *de payer au Sr. Hardy les appointemens de* " 900 *l. par année qui lui ont été promis par* " *M. le Comte de Mirabeau,* ſuivant que lui " Seigneur Baron de Maltzan en a connoiſ- " ſance, pour en avoir traité lui-même avec " M. le Comte de Mirabeau; *qu'il n'a jamais* " *payé aucun à compte au Sr. Hardy*; qu'il ſe " ſeroit fait un devoir de remplir cet enga- " gement, s'il l'eût contracté, ſoit envers " M. le Comte de Mirabeau, ſoit envers le " S. Hardy."

N° III.

La Demoiſelle Julie Carreau, dépoſitaire des effets & des papiers, à qui le Comte de Mirabeau écrivit: *Aujourd'hui qu'un procès ruineux m'enlace de toutes parts, & que je me vois expoſé à de gros dommages & intérêts, je viens vous demander la dépoſition que vous feriez en juſtice,* déclare, dans un acte authentique, légaliſé par le Magiſtrat & par M. le Duc de Dorſet:

" Que vers la fin du mois d'Août 1784, " M. le Chevalier Godard lui a apporté un ſac " dans lequel étoient les effets ci-après détail- " lés, en lui diſant *qu'ils appartenoient à M. le* " *Comte de Mirabeau & à Madame de Nérat,* & " conſiſtent, ſavoir:

Pour M. le Comte, En	Pour M^{de}. de Nérat, En
16 *chemises.*	4 *chemises.*
1 *culotte de nanquin.*	1 *paire de mitaine.*
1 *caleçon de toile blanche.*	1 *chemise de linon.*
1 *vielle veste d'été, brodée.*	1 *robe à l'Angloise.*
1 *paire de souliers neufs.*	14 *serviettes.*
12 *mauvais bas dépareillés.*	10 *mouchoirs.*
1 *chapeau.*	1 *vieil manchon.*
50 *volumes, tant brochés que reliés.*	1 *domino noir.*
	4 *jupons.*
	2 *camisoles d'indienne.*
	2 *paires de poche.*
	4 *corsets.*
	1 *vieille plisse blanche.*
	3 *mantelets très-vieils.*
	2 *vieils tabliers de gaze.*
	1 *paquet de chiffons.*

« Sur tous lesquels objets, la comparante déclare avoir renvoyé dernièrement à M. le Comte de Mirabeau une petite portion, consistant seulement en *quelques paires de souliers*, & notamment *les livres que M. de Mirabeau désiroit avoir*, d'après la demande qu'il en a faite par une lettre.

« Plus la Demoiselle comparante déclare, que parmi les effets qu'elle vient d'envoyer à M de Mirabeau à Londres, *il y avoit deux paquets de papiers cachetés*, qui lui avoient aussi été apportés par M. Godard."

N° IV.

Le Comte de Mirabeau insinue, dans le Courier de l'Europe, *qu'ayant vu que ses malles étoient arrivées presque vides de Paris, il avoit essuyé, par cet évènement, de très-grosses pertes.* La déclaration de la dépositaire établit la modicité de l'envoi. Le certificat authentique de la Lingère, qui refusa de faire affaire avec le Comte & avec la fille Nérat ou Van-Haren, confirme l'extrême disette & l'excessif discrédit des emprunteurs.

La Demoiselle Soudan déclare :

" Que quelques jours avant leur départ pour " Londres, M. le Comte de Mirabeau, & Madame de Nérat, demeurant avec lui, ayant " vu au Sr. Hardy des mouchoirs de mousse-" line & de batiste, avoient dit à ce dernier *de* " *faire venir la comparante chez M. le Comte* " *de Mirabeau, pour lui en faire faire de pareils* " *en petite quantité*; que la comparante y étoit " allé ; mais qu'au lieu de deux ou trois louis " de marchandises, *la Dame de Nérat lui de-* " *manda en toile, mousseline, linon, & autres* " *objets, pour quatre à six cens livres, &* ne " lui proposa point d'argent, mais un billet " dont elle n'a pas voulu, parce que d'après " les informations par elle faites dans le quar-" tier, *elle avoit appris que Madame de Nérat* " *étoit dépourvue de fortune & de ressources,*

“ & que *M. le Comte de Mirabeau eſt interdit*; “ que vû les circonſtances, *elle a refuſé de four-* “ *nir les marchandiſes, étant aſſurée de perdre ſon* “ *argent.*”

POST-SCRIPTUM.

JE viens d'être averti, au moment où j'envoie cet hiſtorique à l'impreſſion, que le Comte de Mirabeau me fait faire des offres réelles & judiciaires de *trois cens ſoixante livres.*

M. King, mon Procureur, me conſeille d'accepter cette ſomme modique. Mes amis ſont du même avis, qu'ils appuient par la conſidération de l'attente & des faux frais qu'entraîneroit, en pays étranger, une inſtance ſur l'inſuffiſance de pareilles offres. Quoi qu'il en ſoit de la perte que le Comte de Mirabeau ou ſes cautions ont la dureté de me faire éprouver, le Public inſtruit inférera toujours des offres ces conſéquences ſenſibles : QUE LE COMTE DE MIRABEAU M'A CALOMNIÉ, *en préſentant mon action comme une récrimination*, & QU'IL S'EST PARJURÉ, *en affirmant, à la Cour d'Old-Bailey, qu'il ne me devoit rien, qu'il m'avoit payé, en préſence de témoins, & que ſes livres de dépenſe en feroient foi.*

